



RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

40^e Randonnée des Grands-Crus et Climats de Bourgogne

le dimanche 13 septembre 2026

TYPE DE RANDONNÉE :

Cette manifestation sportive est basée sur la pratique du loisir et n'est pas une compétition. L'allure est libre et familiale, sans classement ni mesure de performance. Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

CIRCUITS CYCLOTOURISTES PROPOSÉS :

5 circuits routiers balisés plus traces GPX : **40, 60, 80, 100 et 130 km.**

4 circuits gravel non-balisés avec traces GPX : **25, 50, 75 et 100 km.**

CIRCUITS PÉDESTRES PROPOSÉS :

3 circuits pédestres balisés plus traces GPX : **10, 15 et 20 km.** Libres à partir de 8 h. Guidés, départ 8 h 30 parking Maison de Marsannay.

ACCUEIL ET HORAIRES :

L'accueil au départ se fera à Marsannay-la-Côte (Dijon sud) complexe Maison de Marsannay, salle Henry-Berger, le dimanche matin 13/09/2026 de 7 h 30 à 10 h. pour le retrait des cartes des inscrits par internet. Engagements au départ de 7 h 30 à 10 h. Aucun départ après 10 h. Clôture de la manifestation à 17 h.

CONTROLES ET RAVITAILLEMENTS PRÉVUS :

Points de contrôles et de ravitaillements prévus dans les villages et lieux suivants : **Echevronne - Carrefour D23-D17 - Concœur.** Ces points seront affichés par banderole sur le parcours pour informer chaque participant avant le point de contrôle.

Répartition des contrôles - Route : **Echevronne et carrefour D23-D17.** Gravel : **Concœur, Echevronne.** Randonnée pédestre : **La Bergerie.** Dans ces trois disciplines, 1 ou plusieurs ravitaillements en fonction des distances choisies (sauf 40 km route et 25 km gravel).

ACCUEIL A L'ARRIVÉE :

Au retour, accueil des participants au village RGCCB de Marsannay-la-Côte, terme de tous les parcours de cette journée.

INSCRIPTIONS :

Inscription obligatoire pour obtenir une carte de route nominative donnant le droit de participer à ces randonnées en bénéficiant des ravitaillements. Inscriptions par internet à partir du 31 juillet 2026 et jusqu'au 12 septembre minuit sur le site www.cyclos-rando-dijon.fr avec paiement en ligne. Engagements possibles le dimanche matin, de 7 h 30 à 10 h, horaire limite de départ à Marsannay-la-Côte (voir *Accueil et Horaires*). **Circuits cyclos (route, gravel)** : moins de 18 ans FFVélo **gratuit** ; moins de 18 ans autres **6 €** ; licenciés adultes FFVélo **8 €** ; adultes autres **11 €**. — **Circuits pédestres** : licenciés FFRP, FF Vélo **4 €** ; adultes autres **6 €**. Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les jeunes cyclos de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant nommément désigné.

RÉSERVATION PLATEAU-REPAS :

Un plateau-repas, accompagné d'un verre d'un cru réputé, est proposé uniquement sur réservation avec l'inscription par internet au prix de **11 €**, jusqu'au jeudi 10 septembre, minuit dernier délai. **IMPORTANT** : à compter du jeudi 10 septembre minuit, il ne sera plus possible de réserver le plateau-repas. Pour les inscrits au départ, un plateau-repas pourra être proposé en fonction de la disponibilité.

DEVOIRS DES PARTICIPANTS :

Attestation sur l'honneur : Avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or.

Être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi.

Avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.

Comportement : Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage, ils se doivent :

- D'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités compétentes.
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie, données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routière.
- Les participants ne devront pas s'écarter du parcours officiel.

Équipement des cycles : Les cycles utilisés par les participants sont mus principalement par la force musculaire et équipés conformément aux dispositions du Code de la route et en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage.

Les vélos à assistance électrique utilisés doivent être homologués dans le respect de la charte d'utilisation des VAE.

SÉCURITÉ :

Responsable de la manifestation : **M. Gérard BONNETÊTE**, n° de téléphone **06.77.97.25.79**, **PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'ACCIDENT OU DE PROBLÈME GRAVE.**

Port du casque : Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé pour la pratique du cyclotourisme. Il est obligatoire pour la pratique du VTT et du Gravel ainsi que pour les mineurs en général.

Le gilet haute-visibilité est obligatoire lorsque les circonstances l'exigent. Mauvaise visibilité, pluie, neige, brouillard et la nuit hors agglomération.

Les cyclotouristes devront adapter leur comportement aux conditions de circulation avec respect impératif du Code de la route.

ET SURTOUT, NE PAS TÉLÉPHONER EN ROULANT.

Les participants doivent connaître les consignes écrites et verbales des organisateurs et notamment connaître les procédures d'appel des secours en cas d'accident corporel. Les participants non-licenciés FFCT ou avec licence *FFCT balade* devront attester être en capacité à réaliser le parcours choisi par eux parmi ceux proposés à la randonnée en acceptant la carte de route sur laquelle cette mention est écrite.

SECOURS :

Gendarmerie, police : **17** - Pompiers : **18** - SAMU : **15** (aide médicale d'urgence) - N° d'appel d'urgence européen : **112**

TOUT PARTICIPANT DEVRA SE CONFORMER STRICTEMENT AUX RÈGLES DU CODE DE LA ROUTE ET AUX NORMES SANITAIRES EN VIGUEUR A LA DATE DE LA MANIFESTATION

Le président : Gérard BONNETÊTE

Le secrétaire : Thierry COURTOIS